

Calendrier des épreuves, diplôme national du brevet session juin 2019

Vous trouverez ci-dessous le calendrier des épreuves du DNB



Cig POINTE DES CHATEAUX



48 rue Georges POMPIDOU
97436 ST LEU
TEL : 02.62.34.88.56
Mail : ce.9741048w@ac-reunion.fr

Collège pointe des
châteaux

**Direction
Bureau
Du
Principal**

☎-02 62 34 88 56
Fax-02 62 34 82 73

Mel :
ce.9741048w@ac-
reunion.fr
Web :
http://college-pointe-
chateau.ac-reunion.fr/

48 rue Georges
Pompidou
97436 Saint Leu

| LUNDI 24 JUI 2019 |
|---|
| Epreuve orale : voir convocation |

| MERCREDI 26 JUI 2019 |
|--|
| Rattrapage preuve orale. (Pour les absents) |

| JEUDI 27 JUI 2019 | |
|---|--|
| Bus : départ aux horaires habituels | |
| 10h30 à 12h: Français 1^{ère} partie (1h30) Pause de 15 mn 12h15 à 13h45 : : Français 2^{ème} partie (1h30) Coupure méridienne : 1h45, repas pour les DP 15h30 à 17h30 : Mathématiques (2h) | Tiers temps : 10h30 à 12h30 (+30 mn) Pause de 15 mn Tiers temps : 12h45 à 14h45 (+30 mn) Coupure méridienne : 45 min Tiers temps : 15h30 à 18h10 (+40mn) |
| Les bus passeront à 18h15 | |

| VENDREDI 28 JUI 2019 | |
|---|---|
| Bus : départ aux horaires habituels | |
| Retours des livres : 7h30 à 9h30 | |
| 10H à 12h: Histoire Géographie et enseignement moral et civique : 2h Coupure méridienne : 3h, repas pour les DP 15h à 16h: SVT et physique-chimie : 1h | Tiers temps : 10h à 12h40 (+ 40mn) Coupure méridienne : 2h20 Tiers temps : 15h à 16h20 (+ 20mn) |
| Les bus passeront à 16h30 | |
| A la fin de l'épreuve, distribution dans une enveloppe des documents suivants : Bulletins du 3 ^{ème} T, résultats des affectations, ASSR2, consignes sur la télé-inscription, conditions d'inscription en lycée et notifications de bourse. Les élèves sans enveloppe doivent aller voir le principal. | |

| |
|--|
| Consignes : |
| Les élèves se présenteront 30 min avant le début des épreuves munis de leur convocation et pièce d'identité. (Carte d'identité ou passeport), voir convocation. |
| Les téléphones portables restent dans les sacs. Interdiction de quitter la salle d'examen avant la fin des épreuves. Le repas sera assuré pour les élèves demi-pensionnaires de 3 ^{ème} le jeudi et le vendredi. |
| Documents susceptibles d'être autorisés : |
| <u>Mathématiques</u> : les calculatrices de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante, matériel usuel pour construire des courbes, rapporteur, équerre, compas, double décimètre, feutres ou crayons de couleur et stylos (rouge, vert, bleu , noir) |
| <u>Français</u> : un dictionnaire de langue française (support papier). |

Le Principal
Jean-Luc Macé



Le brevet en bref

L'évaluation du socle commun représente 400 points.

La maîtrise de chacune des huit composantes du socle commun est appréciée lors du conseil de classe du 3^e trimestre de la classe de 3^e :

2/2

- D1.1 - Langue française à l'oral et à l'écrit
- D1.2 - Langues étrangères et régionales
- D1.3 - Langages mathématiques, scientifiques et informatiques
- D1.4 - Langage des arts et du corps
- D2 - Les méthodes et outils pour apprendre
- D3 - La formation de la personne et du citoyen
- D4 - Les systèmes naturels et les systèmes techniques
- D5 - Les représentations du monde et l'activité humaine

Maîtrise insuffisante (10 points)

Maîtrise fragile (25 points)

Maîtrise satisfaisante (40 points)

Très bonne maîtrise (50 points)

Les épreuves de l'examen représentent 400 points.

- le français : 100 points
- les mathématiques : 100 points
- l'histoire-géographie : 50 points
- les sciences : 50 points
- l'épreuve orale : 100 points

Des points supplémentaires sont accordés aux candidats ayant suivi un enseignement facultatif selon le niveau qu'ils ont acquis à la fin du cycle 4 au regard des objectifs d'apprentissage de cet enseignement :

10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont atteints

20 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont dépassés

L'élève est reçu s'il cumule 400 points sur les 800.

Il obtient la mention :

Assez bien s'il cumule plus de 480 points

Bien s'il cumule plus de 560 points

Très bien s'il cumule plus de 640 points

Les notes du bulletin ne sont pas prises en compte pour l'obtention du brevet.

